Contact Presse
Martine MENIGOZ

Tél. 03 81 87 88 87
06 73 79 74 70
martine.menigoz@grandbesancon.fr

grandbesancon.fr
Suivez-nous :

Direction Communication du Grand Besançon - Imprimerie municipale - Mai 2019
IMPRIM'VERT®

AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE DE LA RD 683 ET DE LA VOIE MODES DOUX RELIANT CHALEZEULE À CHALÈZE

PLUS DE SÉCURITÉ ET DE CONFORT POUR LES USAGERS

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION 3 JUIN 2019

UNION EUROPEENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
Grand Besançon
Doubs le Département

LA POLITIQUE ROUTIÈRE DU DÉPARTEMENT DU DOUBS

L'opération s'inscrit dans différents axes du projet **CAP 25** porté par le Département :

- **la politique partenariale en zone urbanisée et la politique cyclable**, favorisant et accompagnant l'une et l'autre les aménagements des communes ou EPCI
- **la politique de sécurité routière,** pour améliorer encore la sécurité des infrastructures tout en préservant de bonnes conditions d'exploitation
- **la politique patrimoniale « chaussées** » qui vise principalement à préserver leur état de surface, à adapter leur structure et prévenir les dégradations, afin d'optimiser sur la durée les conditions de circulation.

LA POLITIQUE MOBILITÉ DU GRAND BESANÇON

À travers son **Plan de déplacement Urbain** (PDU) 2015-2025, le Grand Besançon s'attache à développer les mobilités durables : transport collectif, vélo, marche à pied, covoiturage, etc. L'intermodalilté est encouragée afin que les usagers puissent facilement passer d'un mode de déplacement à l'autre, selon leurs besoins quotidiens.

Le **nouveau Schéma cyclable** du Grand Besançon a été adopté le 1er avril 2019. Il propose l'aménagement d'infrastructures cyclables mais aussi des dispositifs de stationnement vélo, location de VAE (vélos à assistance électrique) et des actions de communication - sensibilisation à la pratique cyclable.

En 2018, le Grand Besançon et le Département du Doubs ont étudié conjointement le réaménagement de la RD 683 entre le carrefour à feux de Port Arthur (RD 217) et le carrefour giratoire de Thise-Chalèze (RD 431- RD 323).
L'opération, portée par les deux collectivités, vise principalement à sécuriser les carrefours intermédiaires desservant la piscine, le camping, la zone de Trébignon et à créer une liaison modes doux vers la véloroute et les deux communes précitées. Elle accompagne les projets de restructuration de la piscine et de développement des transports collectifs, en incluant notamment la création de deux arrêts de bus et d'une traversée piétonne gérée par feux tricolores.

Les interventions des deux collectivités ont été réalisées de façon coordonnée grâce à une collaboration étroite dans les différentes phases d'études, de consultation des entreprises et de travaux. Ceux-ci se sont déroulés entre le mois d'octobre 2018 et le mois de mai 2019, dans des conditions assez délicates du fait de l'importance de la circulation et des fortes contraintes du site, mais sans problèmes particuliers.

FINANCEMENTS

L'opération départementale a fait l'objet d'une autorisation de programme et d'inscription de crédits à hauteur de **870 K€.**

Pour les aménagements liés à l'itinéraire cyclable **(330 K€)**, des subventions ont été sollicitées :

Union Européenne (30 %)	99 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté (30 %)	99 000 €
Département du Doubs (20 %)	66 000 €
TOTAL	**264 000 €**

ENTREPRISES DU CHANTIER

- **BONNEFOY** pour la pose des bordures (trottoirs, arrêts de cars, accès, îlots) et les enrobés
- **HEITMANN** pour la conduite d'eau
- **EIFFAGE** pour l'éclairage public et les feux,
- **ALBIZZIA** pour les espaces verts et le mobilier urbain,
- **GLOBAL SIGNALISATION** et **SNM** pour la signalisation et le marquage,
- **TPRE** pour les interventions sur l'ouvrage d'art
- **MALPESA** et **TPRE** pour la réalisation d'un merlon anti-bruit.

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉPARTEMENT

- La réduction à 2 voies de circulation sur l'ensemble du tronçon
- L'aménagement de 2 voies de tourne à gauche (une par sens de circulation). Ces voies sont protégées par des ilots bordurés.
- La réfection générale de la chaussée de la RD 683 (renforcement et revêtement en enrobé).
- L'adaptation de la signalisation horizontale, verticale et des équipements en place.
- L'amélioration du dispositif d'assainissement pluvial hors carrefours.
- La restauration du passage inférieur existant.
- La création d'un merlon anti-éblouissement entre les RD 683 et 431.

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE GRAND BESANÇON

- La création d'une voie modes doux (piétons et cycles) de 1 km, en bordure de la plateforme routière, entre la piscine et le carrefour giratoire de Thise-Chalèze (complétée par l'aménagement de traversées de chaussée sécurisées à ce carrefour et par une courte liaison avec la véloroute le long de la RD 323). Cette voie permet la liaison entre l'Est de l'agglomération et Besançon. Les usagers pourront ainsi rejoindre la piscine, le camping, la zone commerciale, le tramway où un box à vélos existe à la station « Marnières ».
- La mise en place d'une canalisation d'eau potable sur la section aménagée.
- Le réaménagement des accès : regroupement côté zone de Trébignon, adaptation de l'accès principal côté piscine-camping, transformation de l'accès secondaire au parking (sortie vers Roche-lez-Beaupré uniquement). À noter que les mouvements d'entrée sur la route départementale ne peuvent s'effectuer que sur la droite.
- La création de deux arrêts pour autocars et d'une traversée piétonne gérée par feux (faisabilité vérifiée dans le cadre d'une étude multicritères confiée à un cabinet spécialisé). L'ensemble est accessible aux PMR. Les arrêts de cars seront utilisés par les lignes régulières de l'Est du Grand Besançon et par la navette desservant la piscine.
- La mise en place de bordures, de dispositifs d'assainissement pluvial, de signalisations et d'équipements adaptés à la nouvelle configuration des lieux.